



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/23

Date de convocation : 11 avril 2025

Objet : Achat d'un terrain à l'indivision
FONTAINE

Date d'affichage : 11 avril 2025

Date de réunion : 17 avril 2025

Nombre de conseillers : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le dix-sept avril à 20h08, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. BESSON Jean-Jacques qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme GUILLOT Myriam qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille, M. PAIN Philippe a donné pouvoir à M. SAVART Gauthier et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian

Absente : Mme SOCQUET Anne-Laure

M. CHAFFAUD Jérôme est nommé secrétaire de séance.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un abri-bus route de Dommartin à l'entrée du bourg.

Il s'agit d'acheter un terrain de 409 m² appartenant à l'indivision FONTAINE (n° parcelle D n°1159 lot G – terrain non bâti) afin d'implanter un abri-bus au prix tarif de 3.50€/m².

L'indivision FONTAINE a accepté de céder son terrain pour la somme de 1431.50 € (frais en sus).

A ce titre, l'étude RIVON-MERLE-DUREUX Notaires –1274 Grande Rue – BP 4 - 01570 FEILLENS, sera chargée de la transaction pour le compte de la commune.

Considérant l'intérêt qu'a cette parcelle pour la commune et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- donner son accord pour l'achat de cette parcelle pour un montant de 1431.50 €, les frais de notaire étant à la charge de la commune.
- dire que l'étude RIVON-MERLE-DUREUX Notaires – 1274 Grande Rue – BP 4 - 01570 FEILLENS sera chargée de la transaction pour le compte de la commune
- donner tout pouvoir au Maire pour signer l'acte notarié ainsi que les autres actes nécessaires à l'application de ladite délibération

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20250417-2025-23-DE
Date de transmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

Fait et délibéré en mairie,
Le 17/04/2025
Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du



A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.